

Date de la convocation : 21/05/2024

Date du Conseil de Surveillance : 17/06/2024

Présents :	12	
Absents :	9	
Personnes ayant donné pouvoir :	3	
Pour : 9324	Contre : 0	Abstentions : 0

DÉLIBÉRATION N°2024-014 : Approbation du projet de vœu du Conseil de Surveillance de la SGPSO relatif à une mise en service de la section Sud-Gironde – Dax à horizon 2034

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Vu l'ordonnance n° 2022-307 du 2 mars 2022 relative à la Société du Grand Projet du Sud-Ouest et notamment ses articles 3 et 5 ;

Vu le décret n° 2022-636 du 22 avril 2022 relatif à la Société du Grand Projet du Sud-Ouest ;

Vu le règlement intérieur du Conseil de surveillance approuvé par délibération le 4 juillet et son remplacement approuvé par délibération le 13 octobre 2022 ;

Vu le projet de vœu du Conseil de surveillance de la Société du Grand Projet du Sud-Ouest relatif à une mise en service de la section Sud-Gironde – Dax à horizon 2034 qui lui a été soumis par le Directoire ;

Vu le résultat du scrutin ;

Considérant que le quorum est atteint ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance décide :

ARTICLE UN : d'approuver le vœu relatif à la mise en service de la section Sud-Gironde – Dax à horizon 2034.

La Présidente du
Conseil de Surveillance



Carole DELGA